

## TRAIL DE LA COTE D'EMERAUDE - REGLEMENT

**Organisation** : Saint-Malo Sports Loisirs

**Départ/Arrivée** : Brasserie du Sillon – Chaussée du Sillon – St\_Malo

	Horaires	Frais d'Inscriptions
35,400 km (*)	12 h 00	20 €
11,380 km	12 h 30	10 €
Marche Nordique	13 h 00	10 €

(\*) en raison des marées, barrières horaires imposées, 10<sup>e</sup> km 13 h 20 et 20<sup>e</sup> km 14 h 40 ; **temps limite** : 5h00 heures de course.

### **Parcours** :

Les 11,380 et 35,400 km : plages, chemins et sentiers côtiers. Fléchage. Rubalises, 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> km panneautés. Contrôleurs et pointage sur le circuit.

Marche Nordique : uniquement sur la plage.

### **Catégories autorisées** :

**35,400 km** :

- Espoir H. et F. jusqu'à Master10 H. et F.

**11,380 km et Marche Nordique** :

- Cadet Garçon et Fille (avec décharge parentale obligatoire)

- Junior Garçon et Filles jusqu'à Master10 H. et F.

### **Inscriptions** :

- Par internet sur site : <https://www.nextrun.fr/> au plus tard le samedi 20/06/2020 à 14h

Par correspondance : bulletin d'inscription avec, selon condition, certificat médical, à adresser à – Saint-Malo Sports Loisirs – Hôtel de Ville – CS 21826 – 35418 St\_Malo cedex

Sur place le jour de la course : avec majoration de 3 Euros.

Clôture 30 mn avant chaque départ.

*Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.*

**Retrait des dossards** : salle omnisports de Rocabey (8 boulevard Théodore Botrel – Saint-Malo) à partir de 10 h 00 jour de la course.

Licenciés FFA (compétition, running), Pass running FFA : présentation de la licence valide jour de la course

Pour tous les autres compétiteurs : fourniture d'un certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course

Ressortissants étrangers hors UE : fourniture photocopie carte de séjour ou carte de résident en cours de validité

### **Ravitaillements** :

Sur le parcours 35,400 km : aux 5<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> Km

Sur le parcours 11,380 : aux 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Km

*Compte tenu de l'environnement 100 % nature et empruntant des zones **Natura 2000**, il est strictement interdit de jeter emballages ou déchets hors zone de ravitaillement sous peine d'exclusion. Il est conseillé pour le grand circuit : Camel bak, sifflet, téléphone, tube énergétique, etc...*

**Obligatoire Gobelets** à porter sur sois fournis par l'organisation à la remise des dossards, aucun gobelet sur les tables de ravitaillement.

**Accompagnateurs** : non autorisés

### **Classements** :

Les 3 premiers Scratch et par catégories

Un classement par équipe est établi par addition des places des 2 premiers hommes et 2 premières femmes, toutes catégories confondues du même club ou association.

### **Remise des Récompenses** :

salle de Rocabey  
15h00 pour le 11.380 km suivi de la Marche Nordique  
17h00 pour le 35.400 km

Lots, coupes et médailles Classement INDIVIDUELS : 3 premiers hommes et 3 premières femmes.

Catégories : le premier et première des catégories : Ca, Ju, Es, Se, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10, (Récompenses non cumulables) et également récompense au 3 premières équipe (2 premiers hommes et 2 premières femmes, toutes catégories confondues du même club ou association).

*-Deux Lots à tous les participants, Un Gobelet souple réutilisable et Tapis de sol pour se changer.*

### **Assurance** :

Conformément à la réglementation, l'organisation a souscrit une assurance R.C. pour ses bénévoles et les non licenciés. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire à une police d'assurance « individuel accident ».

### **Annulation course** :

**En cas de force majeure, de circonstances pouvant mettre en danger les participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition, sans que ceux-ci puissent prétendre à remboursement.**

### **Utilisation d'image et coordonnées**

Les participants s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisation, sponsors ou médias pour l'utilisation sur tous supports, y compris internet, de leurs images à fin promotionnelle.

Sauf refus, leurs coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.

### **Publication des résultats** :

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-017 du 6 janvier 1978, les coureurs ont la possibilité de s'opposer à la publication de leurs résultats sur internet. Pour cela, ils devront en faire la demande expressément auprès des organisateurs.